AU TRIBUNAT,

EXPOSENT les soussignées, Epouses des Déportés (on ne sait encore où), à la suite de l'exposition de la rue Nicaise, du 3 Nivose an IX, que depuis l'arrestation de leurs Maris, manœuvrée par les ennemis les plus subtils et les plus à craindre du nom Français, de l'honneur de cette nation magnanime et courageuse, de la justice et de la vertus, elles n'ont discontinué de réclamer auprès du Gouvernement offrant de prouver l'innocence de leurs Maris, non-seulement du crime affreux dont ils ont été faussement accusés par une politique infâme, et dont la punition d'une partie des vrais coupables a rendu cette preuve inutile; moins encore de tout autre quelconque, à moins que par une dérision de l'humanité les vertus ne soient devenus des crimes.

Elles ont démontré dans un grand nombre de Pétitions, adressées aux Consuls et au Ministre de la Police générale, combien l'Acte nouvellement introduit en France sous la dénomination de SENATUS CONSULS, surpris sans doute par les ennemis de la France, ceux privés et cachés de leurs Maris, en vertu duquel ils paraissent avoir été déportés pour de supposés crimes dont ils avaient horreur, est contraire à toutes les loix, à la raison, à la justice, à l'ordre social, et déshonorant pour le Gouvernement lui-même qui s'est ainsi laisé tromper, s'il ne revenait de son erreur;

Elles leur ont dit: « Nos Maris sont des victimes de la plus noire » méchanceté; nous offrons de prouver, et la plupart de nous l'ont » déja fait, que nos Maris en général sont vertueux, des hommes amis » de leur Patrie, toujours soumis au Gouvernement, bons Citoyens, » bons Maris, bons pères, bons voisins, vrais amis des amis de l'ordre » et de la justice ». Elles disent, en général, parce que les Exposantes ont intention de distinguer leurs Maris de ceux qui n'ont ni les vertus, ni les bonnes qualités de leurs Epoux.

Elles leur ont dit: « L'on a rompu et foulé aux pieds à leurs égards, » ainsi qu'envers toute la société dont ils étaient membres, le contrat » social, les droits de l'homme et toute apparence d'équité ».

Elles leur ont dit: « Vous avez été induits en erreur; eh bien, qu'il

» est beau de le reconnaître, qu'il est grand de réparer le mal qu'on a » fait involontairement, en rendant justice quand on le peut encore »! Et quelle justioe? celle de rendre à la société des membres vertueux et sains, des pères à des enfans, des époux à des femmes éplorées, languissantes, et qui élèvent continuellement leurs voix plaintives vers le ciel.

TRIBUNS, c'est d'après ces démarches infructeuses, et après plus d'un an d'absence de leur Maris dont ils n'ont aucune nouvelle, avec le délabrement de leur fortune, qu'elles ont recours à vous et à vos lumières, afin qu'au moins vous leurs indiquiez la marche à suivre pour être entendues et se pourvoir contre un acte aussi tyrannique que celui en vertu duquel elles ent perdus leurs Maris; souvenez-vous, et n'oubliez jamais, qu'en vertu d'un pareil Acte, demain ou après, vous, vos pères, vos enfans, vos frères, vos neveux, vos amis, et ce que vous avez de plus cher, peuvent vous être attachés et à leurs familles, à leurs propriétés, à leurs affaires, et à tout ce que l'homme a de plus précieux au monde, pour être conduits dans des régions ignorées, laissant planer sur leur tête une calomnie infamante, ce qui est pis que la mort même; et qu'il ne faudra pour cela que l'échafaudage grossier de cette même calomnie! et vous entendrez, pour augmenter votre douleur, les malheureux imbéciles égarés ou les complices de ces forfaits....... y applaudir.

Les Maris des Exposantes, déportés on ne sait où, calomniés au point de les rendre odieux à la société humaine et dans tous les pays, par des mensonges grossiers dont la plupart ce sont pleinement justifiés par les attestations contraires de Citoyens connus, probes, honnêtes et véridiques qui les connaissent; sans avoir été enteudus, sans même leur avoir laissé la faculté, ni le tems de donner à leurs épouses ou à leurs amis, les pouvoirs nécessaires pour gérer leurs affaires! La plupart de ces hommes dont la probité et le courage fait tout le crime, de quoi sont-ils accusés, ou plutôt de quel prétexte s'est on prévalu pour corroborer l'horrible attentat commis sur leurs personnes et leur bien être? de l'attentat du 3 Nivose. Eh bien! la connaissance, et la punition des vrais coupables, ont levés jusqu'au moindre soupçon; et eux-mêmes ennemis d'un crime qui les a fait frémir, étaient capables d'en

découvrir et faire punir les vrais auteurs d'une telle scélératesse ; mais, Citoyens Tribuns, ne serait-ce pas là positivement ce que l'on a craint, et la vraie cause de l'injustice tyrannique et criante commise à leur égard ? Car, de quoi la méchanté des ambitieux iniques, cruelles, et respirant la vengeance, n'est-elle pas capable ? Par un rafinement de scélératesse, on a ajouté à la première calomnie prouvée, celle du nom infâme de *Séptembriseurs*, peut-être croyant par là mettre les vrais coupables à l'abri des soupçons qui planent sur leur tête, et qui peut-être encore occupent des places distinguées dans le gouvernement. Eh bien ! il eût été aussi fatal à leurs Maris, comme il l'est encore à elles-mêmes, de prouver, avec autant d'évidence que la première, la fausseté de cette assertion calomnieuse ; oui, et elles l'assurent à vous, à la France entière, à l'Europe, à toute la race humaine et à la postérité, que leurs Maris innocens ont été et sont incapables de se souiller de pareils crimes. Et si parmi les déportés il se trouve quelques coupables, qu'on les punisse avec leurs complices, leurs femmes les abandonnent volontiers, mais que l'innocent soit épargné et ne soit pas confondu avec le coupable.

TRIBUNS, vous vous devez à la société, votre place doit vous imposer quelques obligations envers la Nation et la sûreté et liberté individuelles, faites voir que vous êtes en état de la remplir ; montrez du courage, et faites connaître à la France et au monde entier qu'il y a encore dans le Tribunat des hommes intègres et courageux dignes de la confiance du Peuple. Délibérez avec sagesse et avec calme sur la présente Pétition ; députez au Gouvernement, et dites lui :

Des femmes aussi courageuses que leurs Maris, réduites au désespoir, demandent justice ; leur sort est sans exemple, injuste et malheureux ; elles ne crient pas vengeance, mais elles demandent des Maris et des Pères à leurs enfans, de bons Citoyens à la Patrie, que des ennemis de votre gloire ont rendu victimes célèbres.

Voilà, Citoyens Tribuns, ce qu'au nom de la France entière, ou au moins de la majeure partie qui a conservé l'amour du bien et de l'honneur, sans être vendus au crime, les Exposantes sollicitent et attendent de vous. Cette tâche est belle et glorieuse ; remplissez-là, elle vous fera honneur.

Mais si, contre toute attente, contre toute vraisemblance, au mépris de la saine raison et du sens commun, le Gouvernement non encore détrompé, ou que par un sophisme d'amour-propre se croyant infaillible, il persiste à ne point vouloir rendre des Citoyens à la société, des Maris à leurs épouses, des Pères à leurs enfans, qu'au moins il rendent les femmes et les enfans à leurs Maris et à leurs Pères, en les déportant avec eux; puisque la vertu et le courage qui fait leurs crimes, leur étant commun, elles l'ont partagées et le partage encore avec eux, et leur fait par conséquent mériter le même sort.

Et toi, BONAPARTE, que des actions glorieuses ont attiré sur ta tête des rayons de gloire, chantée par la Renommée par tout l'Univers, ne perd point cette occasion d'en faire encore une digne de cette réputation si bien acquise, soit aussi grand par tes actions civiques que par tes actions guerrières. Ouvre les yeux et vois tes vrais amis, tes défenseurs, gémir dans les fers; vois les par tout persécutés par l'animosité et la calomnie de leurs ennemis, qui sont vraiment les tiens : ne t'y laisse pas tromper, et ne souille pas ta gloire et ton nom par l'approbation du crime indigne d'un homme d'honneur; n'oublie pas sur-tout que le seul crime qu'on impute à ses innocens non jugés, à ses hommes courageux n'est qu'un sentiment de vengeance parce que quelques uns d'eux, en obéissant à l'impulsion donnée par le gouvernement, ont combattus à tes côtés au 13 vendémiaire et dans les armées, et quainsi le crime qu'on leur suppose, et pour lequel on les persécute sans distinction, t'est commun; et souviens toi encore que ces calomniateurs qui les persécutent si malicieusement, n'attendent contre toi qu'une occasion favorable.

Tout quoi considéré, Citoyens Tribuns, les Exposantes attendent avec confiance de votre sagesse et de vos lumières, ainsi que de votre courage, que vous exposerez au premier Consul, par une députation de vos Membres, la vérité à découvert, ci-dessus démontrée, et que, par votre moyen, elles obtiendront la justice qu'elles réclament avec franchise et sans délai, où qu'au moins vous leur indiquerez la marche à suivre pour l'obtenir.

Suivent les autres signatures.